

COMpte RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux, sauf BIANCO Serge et BONNET Jean Charles, absents.

Monsieur Guy EYFFRED a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ délibération sur le compte administratif 2012, sur le compte de gestion 2012, sur l'affectation des résultats – budget de la Commune (M14).

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2012, le compte de gestion 2012 dressé par Mr le Receveur Municipal et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 109 463.37 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

2/ délibérations sur le compte administratif 2012, sur le compte de gestion 2012, sur l'affectation des résultats – budget annexe eau/assainissement (M49).

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2012, le compte de gestion 2012 dressé par Mr le Receveur Municipal et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 85 711.98 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

3/ fusion des communautés de communes Terres de Lumière et Pays d'Entrevaux.

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2012-2575 bis portant projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion des communautés de Communes du Pays d'Entrevaux et de Terres de Lumière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet de périmètre.

4/ programme de travaux en forêt communale – exercice 2013.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt communale proposé par l'ONF pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé, décide :

- de retenir une partie du présent programme,
- d'inscrire la somme de 6330 € HT au budget, (travaux touristiques)
- de déléguer à Madame le Maire tout pouvoir pour la signature des pièces afférentes à ce programme.

5/ eau potable – futur réservoir.

La consultation des entreprises sera lancée en Mars 2013 pour, si possible, des travaux dès juin/juillet 2013.

6/ tarif eau/assainissement 2013.

Le Conseil Municipal décide de fixer les redevances eau/assainissement pour l'année 2013 aux montants suivants :

- **forfait eau potable : par appartement : 132.70 € HT**
- **assainissement (forfait) : 113.74 € HT**

A ces tarifs s'ajoutent le taux des redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte, sur la base des décisions prises par le Conseil d'Administration de l'Agence et approuvées par les Comités de bassin Rhône – Méditerranée et de Corse.

Le montant de ces redevances prélevé aux abonnés est à reverser à l'Agence de l'Eau.

Taux des redevances 2013 à appliquer :

- redevance pollution : 0.280 €/m3
- redevance pour modernisation des réseaux : 0.150 €/m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide tous les tarifs proposés pour 2013.

7/ demande de subvention de l'Etat pour mise en conformité de l'installation électrique de la sonnerie des cloches et de l'horloge de l'église.

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal la nécessité de mise en conformité de l'installation électrique de la sonnerie des cloches et de l'horloge de l'église. Elle expose également le projet d'installation d'une sonnerie en volée électrique pour les deux cloches.

Compte-tenu du coût non négligeable de ces travaux dont le montant s'élève à 6 858 €uros Hors Taxes, et des faibles possibilités financières de la Commune, Madame le Maire propose de solliciter, pour la réalisation de ce projet, une subvention exceptionnelle auprès du Ministre de l'Intérieur (programme 122, action 01) d'un montant de 3 429 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve ce projet et sollicite l'octroi de cette subvention exceptionnelle.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à ce projet.

8/ éolien.

Les rencontres se poursuivent entre les communes de Le Fugeret, Allons et Méailles et les sociétés intéressées (EDF énergies nouvelles, Eurocape et Maïa Eolis).

L'ONF et les présidents des communautés de Communes Moyen Verdon et Terres de Lumière sont conviés à la réunion du mois de mars 2013.

9/ site de la Commune.

Un site de la commune est en cours de préparation. Diffusion prévue au 2^e trimestre 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.
